

retrait de l'initiative populaire communale «7 à 5 : pour une Municipalité lausannoise plus efficace»

Ouverte le 13 janvier 2011, l'initiative populaire communale «7 à 5 : pour une Municipalité lausannoise plus efficace» n'ira pas à son terme. Le comité d'initiative vient en effet d'annoncer son retrait.

En sa séance du 12 janvier 2011, la Municipalité avait autorisé la récolte de signatures pour une initiative populaire visant à permettre au corps électoral lausannois de se prononcer sur la question suivante :

Voulez-vous que le premier alinéa de l'art. 1 du Règlement pour la Municipalité de Lausanne soit rédigé de la manière suivante : « La Municipalité est composée de cinq membres, y compris le syndic qui en est le président » ?

La récolte des signatures a débuté le 13 janvier 2011, le délai de dépôt des listes était fixé au 13 avril 2011 à 16h30. Eu égard à l'effectif du corps électoral lausannois à la date du 12 janvier 2011, le nombre de signatures valables requises pour faire aboutir l'initiative se montait à 8230.

La Municipalité a reçu en date du 11 avril 2011 un courrier du comité d'initiative, daté du 8 avril 2011, par lequel ce dernier annonçait avoir décidé de retirer son initiative. Aucune liste de signatures n'avait encore été déposée.

Dans sa séance d'aujourd'hui, la Municipalité n'a pu que constater le retrait de l'initiative populaire communale «7 à 5 : pour une Municipalité lausannoise plus efficace ». Cette information est donnée officiellement aujourd'hui par voie de communiqué et par un affichage au pilier public.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Daniel Brélaz, syndic de Lausanne, tél. 021 315 22 00**
- **Christian Zutter, secrétaire municipal adjoint, tél. 021 315 22 21**

Lausanne, le 13 avril 2011